REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 MAI 2009

<u>Présents</u>: Mmes et Mrs Barbillon – Hallu - Valck - Trouillet - Avot – Gimaret – Brunel - Cresson – Bonenfant – Delenclos - Loir - Leiop - Muchembled – Colinet.

Absents excusés: M. Talon, procuration à Mme Hallu.

Secrétaire de séance : M. Cresson

Compte rendu de la réunion du 3 avril 2009 adopté.

INDEMNITE DE LOGEMENT INSTITUTEURS

Le conseil municipal à l'unanimité propose une revalorisation de 2%, du taux de l'indemnité de logements des instituteurs pour l'année 2009.

NOM DU GROUPE SCOLAIRE

Après en avoir délibéré et conformément à la décision prise en 2001 conjointement avec les enseignants, le conseil municipal à l'unanimité décide de donner le nom de «Louis Lambert Semé», premier instituteur de la commune en 1794, au groupe scolaire de Ville.

ACCEPTATION DE RECETTES

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la somme de 340 € provenant du remboursement des places de spectacle payées par la commune à l'Espace jean Legendre de Compiègne.

ELECTIONS EUROPEENNES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'organisation des élections européennes, le dimanche 7 juin prochain. Les tours de bureau sont mis en place.

POINT SUR LES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Des réunions concernant l'assainissement, l'eau potable, les cours d'eau et la sécurité ont déjà eu lieu. Dans le courant du mois de juin, des réunions seront organisées concernant le sport, la culture, l'école et la voirie.

A la fin de la phase de concertation et de réflexion, une rencontre aura lieu en juillet avec tous les maires et conseillers municipaux de chaque commune pour leur présenter la synthèse des travaux des différentes commissions.

TARIFS SALLE POLYVALENTE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le tarif de location de la salle polyvalente pour les personnes extérieures à la commune comme suit :

- Week end (du vendredi 15 heures au lundi 8 heures):
 750 €
- La journée supplémentaire : 250 €
- La caution est fixée à 750 €
- Le gaz et l'électricité seront facturés comme suit :

Pour l'électricité: 0.16 € le KW (le compteur sera relevé lors de la remise des clefs et lors de leur reprise) Pour le gaz, jusqu'à 300 litres : compris dans le prix de location

Consommation au-dessus de 300 litres : 1.40 € le litre (le compteur sera relevé lors de la remise des clefs et lors de leur reprise)

STAGE CNFPT

Le conseil municipal décide de fixer à 100 € la participation du Centre National de la Fonction Publique Territorial pour l'occupation de la salle polyvalente (petite salle) du 22 au 25 juin 2009 pour l'organisation d'un stage réservé au personnel territorial, soit 25 € par jour.

SPECTACLE ESPACE JEAN LEGENDRE

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'organisation d'un spectacle à Ville, le dimanche 8 novembre après-midi, par l'espace Jean Legendre. Monsieur le maire est autorisé à signer la convention correspondante.

SOLIDARITE « CONTINENTAL »

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre de l'association qui s'est créée en solidarité pour les employés de « Continental » demandant une subvention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis défavorable pour une subvention mais décide de proposer à l'association un emplacement gratuit lors de la brocante de septembre.

REUNION DU 5 JUIN 2009

<u>Présents</u>: Mmes et Mrs Barbillon – Hallu - Valck - Trouillet – Talon – Avot - Brunel - Cresson – Bonenfant – Delenclos - Loir - Lejop – Colinet.

<u>Absent excusé</u>: Mme Gimaret, procuration à Mme Hallu – M. Muchembled, procuration à M. Barbillon.

Secrétaire de séance : M. Cresson

Compte rendu de la réunion du 22 mai 2009 adopté

TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ACCES HANDICAPES A LA MAIRIE ET A L'EGLISE

Monsieur le maire indique au conseil municipal que la subvention pour les travaux d'aménagement d'un accès handicapés à la mairie et à l'église ayant été accordée par le Conseil général de l'Oise, il conviendrait de réaliser les travaux. Il indique que ces travaux peuvent faire l'objet d'un marché passé sur procédure adaptée en application du Code des Marchés Publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide la réalisation des travaux d'aménagement d'un accès handicapés à la mairie et à l'église en 2009.
- Décide de procéder à la dévolution des travaux selon un marché passé sur procédure adaptée.
- Autorise le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ces travaux ainsi que le marché à venir.

PAIEMENT D'UNE FACTURE AVEC REMBOURSEMENTS ECHELONNES

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la difficulté rencontrée par Mr José Quatrevaux, employé par la commune, pour régler en totalité une facture de gaz d'un montant de 1 430.06 € suite à son déménagement. Il propose que la commune paie cette facture et qu'un prélèvement de 100 € soit effectué sur le salaire de Mr José Quatrevaux pour remboursement de cette somme à la commune jusqu'à extinction de la dette en totalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Décide de payer à la société Antargaz la somme de 1 430.06 \in correspondant à la facture due par Mr José Quatrevaux.

Décide de prélever mensuellement la somme de 100 € sur le salaire de Mr José Quatrevaux, après avoir recueilli son accord écrit, pour remboursement de cette somme à la commune jusqu'à extinction de la dette en totalité.

Autorise le maire à signer le mandat et les titres de recette correspondants.

JURY DES VILLAGES FLEURIS

Eliane Avot se propose pour faire partie du jury du concours des villages fleuris de la CCPN comme les années précédentes.

RESEAU DE SANTE « BIEN VIEILLIR CHEZ SOI »

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la constitution du Réseau de santé pour personnes âgées du Noyonnais-Ressontois « Bien Vieillir chez soi ».

